



Divorce - Ex vit en Irlande

Par **MORISSE Margaux**, le 14/05/2017 à 23:53

Bonjour,

Je suis actuellement en procédure de divorce en France. Mon mari (ex) vit en Irlande. Mon avocat doit envoyer une assignation, en gros les conditions du divorce par un huissier. Seulement voilà mon avocat ne cherche pas plus loin que le bout de son nez. Il ne sait pas comment cela fonctionne en Irlande et me demande de faire mes propres recherches.

Je ne trouve pas de réponses. Comment puis je savoir comment se passe les significations de documents en Irlande ? Est ce que se sont également des huissiers qui s'en occupent ou est ce un autre système.

Merci par avance